

ULB, le rectorat mis en vente ?

IXELLES La direction ulbiste libérera le bâtiment en janvier

Avec la cession de ce bâtiment emblématique, c'est une nouvelle page immobilière qui pourrait se tourner du côté de l'Université libre de Bruxelles. L'université songe en effet à se séparer d'un des immeubles les plus emblématiques du campus : celui du rectorat.

Baptisé le Blomme, du nom de son concepteur, l'architecte Adrien Blomme, cette imposante bâtisse moderniste d'inspiration Paquebot a été érigée en 1928 à l'angle de l'avenue Franklin Roosevelt et de l'avenue Le-page, à Ixelles. C'est en ces murs qu'ont été scellées nombre de décisions quant au fonctionnement de l'Alma mater et aussi parfois

de réceptacle du courroux étudiant lors de conflits avec le conseil d'administration, les op-

posants n'hésitant parfois pas à en murer l'entrée comme ce fut encore le cas en décembre, un mouvement de gauche non identifié dénonçant alors « une gestion trop néolibérale de l'institution ».

« Le rectorat va déménager en janvier 2016 pour intégrer une des maisons de l'avenue Roosevelt (19) anciennement occupée par Solvay suite au déménagement de ce dernier dans de nouveaux bâtiments », explique Nicolas Dassonville, le porte-parole de l'ULB. Le reste du personnel administratif devrait suivre dans la foulée. Un départ qui libère donc l'œuvre de Blomme. « Dont la vente est effectivement une des options mises sur la table mais rien n'a encore été décidé », précise notre interlocuteur. Qui développe.

« Une fois que le rectorat aura quitté le bâtiment, celui-ci sera occupé dans un premier temps par des chercheurs en sciences humaines qui seront regroupés pour favoriser l'aspect multidisciplinaire ».

Une occupation dont la durée n'a pas été fixée. « Tout cela relève en fait d'un vaste jeu de dominos lié aux différents projets immobiliers de l'université dont le budget voisine avec les 80 millions d'euros d'ici à 2022. C'est en fonction de l'évolution de ce plan que nous verrons si la vente du Blomme est nécessaire ou si la meilleure solution est d'y laisser les chercheurs », conclut Nicolas Dassonville en précisant qu'une décision en la matière est attendue « dans les 18 à 24 mois ». ■

P.Le.